



CLUSES :

La CFDT PORTE PLAINTE CONTRE LE MAIRE POUR DISCRIMINATION SYNDICALE

Le syndicat CFDT Fonctions Publiques vient d'engager une citation directe contre le Maire de Cluses, près le tribunal d'instance de Bonneville pour DISCRIMINATION SYNDICALE.

La mairie n'a jamais fait preuve d'une grande ouverture d'esprit sur le dialogue social, et c'est de longue date que nous dénonçons les mauvaises pratiques trop répandues dans cette vallée.

Ce que nous suspicions, nous en avons aujourd'hui la preuve.

Pour le Maire, tous les coups sont permis pour atteindre la représentante syndicale de la mairie et par conséquent la CFDT.

En s'immisçant dans la vie personnelle de la représentante, le Maire a dépassé les bornes et la CFDT fera tout pour le faire condamner !

PETITE HISTOIRE DE LA VALLEE DE L'ARVE

Connaissez-vous l'histoire singulière qui est arrivée à une de nos collègues de la commune de Cluses ?

Cet agent, qui travaille depuis 29 ans à la mairie de Cluses, qui a franchi bien des étapes, en surmontant nombre d'embûches, a décidé depuis quelques années de consacrer tout son temps professionnel au Syndicat.

La commune trop contente de se débarrasser d'un agent jugé « provocateur » (un agent syndiqué, que diable !!!) lui a accordé sa décharge syndicale. Mais l'agent, mal lui en pris, continue de troubler les services (réunions d'informations, contestations en Comité Technique Paritaire, rappels à la loi).

Il fallait mettre un point final à ce comportement jugé trop contestataire. Alors, on lui attribue un local très excentré (la loi demande à ce que le local soit dans les locaux de la mairie, ou sinon très proche, mais qu'est ce qu'une loi quand on est Maire de Cluses), avec un matériel adapté (bureau parfait pour un enfant de 6 ans, un téléphone, mais pas d'ordinateur, pas d'imprimante) : tous les éléments pour un fonctionnement optimal ?

Les courriers du syndicat (les premiers datent de 2006) sont ignorés.

Mais cet agent continue à gêner. Il faut taper plus fort. La Mairie de Cluses décide donc de s'attaquer à la famille de la déléguée syndicale.

Ses parents sont âgés, il est nécessaire pour que le père puisse se reposer que la maman, dépendante, soit placée pendant une quinzaine de jours en établissement.

Un appel téléphonique de la sœur de la représentante syndicale a d'ailleurs confirmé des disponibilités dans l'Ehpad local.

C'est alors que le maire assisté par son Directeur Général des Services, décide de marquer un grand coup ; Il téléphone au directeur de l'Ehpad, et en termes choisis, lui donne l'ordre de refuser l'entrée de cette personne âgée dans l'établissement : « Elle passe son temps à nous faire chier. Elle nous emmerde. En plus, on vient encore de recevoir un courrier pour son local ».

Un élu de la République qui s'exprime dans un langage aussi fleuri donne un contre exemple parfait à nos enfants.

Domage quand même que pour ces deux personnages, un cadre ait assisté à la scène et l'ait confirmé par écrit.

Pour le syndicat CFDT INTERCO, pour l'Union Départementale CFDT, il n'est pas tolérable d'accepter ces pratiques d'un autre siècle. C'est pourquoi nous portons plainte au pénal contre ces agissements odieux qui n'ont pas leur place dans un pays démocratique. La liberté syndicale est un droit conquis de haute lutte et Cluses a vécu des événements suffisamment dramatiques pour s'en souvenir.